



## Extrait des comptes-rendus du conseil municipal du 9 avril , 4 juin et 2 juillet 2018

### Commission bâtiments 22 mars 2018

Les principaux points abordés (classés par ordre de priorité) par la commission sont les suivants :

Au niveau de la restauration scolaire : réfection des murs des réfectoires abîmés par les chaises (peinture et bande de protection) et pose de moustiquaires.

Au niveau de la salle culturelle : mise en place d'un système audio-vidéo, réfection et nettoyage des rideaux de l'avant-scène et de la scène, mise en place de tapis dans le hall d'entrée.

Après discussion, le conseil accepte les travaux de la restauration scolaire qui seront réalisés par les agents communaux pendant les vacances scolaires.

Au niveau de la salle culturelle : accord de principe pour le système audio-vidéo (avec demande de chiffrage auprès de deux autres entreprises, puisqu'à ce jour seul un devis avait été remis par Gitem Kerelec en février 2017).

Inscription à prévoir au Budget Primitif : article 2181 – opération 210 pour la somme de 10 000 €.

### COMMISSION CADRE DE VIE : réunion du 14 mars 2018

L'adjointe déléguée présente au conseil municipal deux propositions reçues du fournisseur JC DECO – Saint Aignan sur Roe (53) pour l'acquisition de nouvelles décorations de Noël.

Ces décors seraient installés dans les arbres au niveau de la « Place de la Martinais » :

8 guirlandes de 5 m : 1346.40 € TTC

ou

6 guirlandes de 5 m : 984.24 € TTC

Le conseil municipal accepte d'inscrire au budget primitif la somme de 1 000 €.

### FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Les Services de la Direction Générale des Finances Publiques ont communiqué en mairie les éléments utiles au vote des taux.

Après discussion et commentaires, le conseil décide, à l'unanimité présente :

- De reconduire les taux d'impositions de 2017 pour 2018 :

Taxe d'habitation : 15.79 %

Taxe foncière bâti : 12.45 %

Taxe foncière non bâti : 47.39 %

- D'inscrire à l'article 73111 « Contributions Directes : taxes foncières et d'habitations » la somme correspondante de 237 817€ du Budget primitif 2018 de la Commune.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

### PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Le Budget Primitif 2018 de la commune est présenté avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 (approuvés lors de la réunion du 5 avril 2018).

#### ✓ Budget Principal

Section de fonctionnement :	732 000.00 €
Section d'Investissement :	660 000.00 €

#### ✓ Budget Assainissement :

Section de fonctionnement :	63 000.00 €
Section d'Investissement :	128 839.85 €

#### ✓ Budget Lotissement :

Section de fonctionnement :	347 446.07 €
Section d'Investissement :	339 446.07 €

### ECOLE PUBLIQUE DES ROCHETTES : conseil d'école du 26 mars 2018

L'adjointe délégué aux affaires scolaires dresse un compte rendu du conseil d'école de l'école publique qui a eu lieu le lundi 26 mars 2018 à 18 h à l'école du Petit Auverné.

Les projets et manifestations de l'année 2017-2018 ont été présentés ainsi que la préparation de la rentrée 2018-2019.

Il a ainsi été confirmé que l'école Publique des Rochettes accueillerait les PPS-PS-MS et GS et que les CP –CE et CM ne seraient scolarisés que sur le site de l'école publique du Petit Auverné à partir de septembre 2018.

L'adjointe informe également le conseil qu'elle a rencontré ce jour Mme MARTIN Directrice de l'école publique des Rochettes. Celle-ci lui a annoncé que des parents d'élèves s'opposaient au fait que les CP ne soient plus accueillis à St Julien de Vouvantes et qu'un courrier de leur part pourrait permettre le maintien des CP à l'école publique des Rochettes avec le soutien de Mr le maire.

Mr le maire prend note de cette information. Dont il n'avait pas de connaissance il demande de vérifier rapidement si cela peut être réalisé et accepté pour la rentrée 2018/2019.

D'autre part, une réunion de concertation a eu lieu ce jour à 18 H Salle du Bosquet à Issé (44) en présence de la Région Pays de la Loire, organisatrice des transports scolaires en présence des différents établissements scolaires, des mairies et du SITC.

En effet les écoles primaires du secteur ont sollicité l'inspection académique afin de bénéficier de la dérogation permettant le passage à la semaine à quatre jours pour la prochaine rentrée scolaire.

Cette nouvelle organisation génère des modifications conséquentes qui remettent en cause l'organisation actuelle des transports scolaires sur notre secteur.

Les horaires des classes pour les écoles de la commune seraient les suivants avec une pause méridienne d'une heure trente :

début des cours à 8 h 40 mn

fin des cours à 16 h 10 mn

Reste à voir pour les horaires de la navette pour l'école publique. Ces éléments ont été communiqués par le SITC au secrétariat de mairie.

## DETR – MISE EN ACCESSIBILITE « VOIRIE »

L'adjoint délégué informe les conseillers municipaux que les travaux concernant « les passages piétons » inscrits à l'opération « Mise en accessibilité de la voirie » réalisés par l'entreprise HERVE sont terminés.  
Montant des Travaux : 17 689.78 € TTC

Des travaux complémentaires ont été demandés et s'élèvent à 585.60 € TTC correspondant à la création de marquage au sol en résine et d'un passage piéton à proximité de la salle culturelle ainsi que des travaux d'enrobé devant le centre médical.

## RESEaux D'ASSAINISSEMENT

Différentes rues (La Libération, La Vallée, Les Ecoublères et places Quinton et Marronniers) ont été contrôlées par les services Véolia Eau au niveau des Réseaux d'Assainissement (contrat d'affermage). Il n'y a pas eu de problèmes majeurs détectés. Les Conduites sont en bon état.  
L'installation d'une borne de puisage est prévue Place Quinton afin de faciliter l'accès à l'eau pour les professionnels de la voirie et d'éviter le gaspillage.

## BON SCOLAIRE

Le montant de l'indemnité scolaire réservé aux enfants de la commune et scolarisés hors commune de la 6ème et ayant au maximum 16 ans dans l'année a été fixé à 30 € par délibération du 8 juin 2017.  
Les bons sont utilisables dans les commerces de Châteaubriant « Leclerc, Hyper U, Intermarché, Buro + et Bureau Vallée » et délivrés aux familles sur présentation du Livret de famille à partir du Lundi 2 juillet 2018. Un certificat de scolarité devra ensuite être déposé en mairie.  
Après discussion, le conseil décide de maintenir le montant des bons scolaires à 30 €.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Après présentation du bilan financier de la restauration scolaire au conseil pour l'année 2017/2018. Il en ressort :

- une augmentation des repas (804 repas en plus que l'année précédente)
- des frais alimentaires 19 893,12 € en légère augmentation liée au repas en plus
- les autres charges (Eau, EDF, Assurances, Contrat de maintenance, laboratoire d'analyses) 3 392,48 € sont stables
- les frais de personnel 40 957,21€ stagne.

A retenir qu'il y a moins de gaspillage depuis que les plannings ont été mis en place.  
Le prix de revient par repas en 2017/2018 est de 5,70 €.

Après discussion, le conseil décide d'augmenter de 0,10 € le prix du ticket du repas de la restauration scolaire pour le tarif enfant soit 3,90 € et le tarif adulte reste au prix de 6 €.

## Accueil périscolaire

Les tarifs des activités périscolaires préconisés par la communauté de communes de Châteaubriant-Derval sur le territoire pour l'année 2018/2019 sont les suivants:

Tranche 1 (QF < 400 €) : 0.88 €/h.  
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €) : 1.00 €/h.  
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €) : 1.12 €/h.  
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1250 €) : 1.20 €/h.  
Tranche 5 (QF > 1251 €) : 1.32 €/h.

Ils seront applicables au niveau du service de l'APS et le paiement s'effectuera désormais au quart d'heure.  
Suite à la suppression des TAPS, le conseil décide de revoir les horaires de l'APS afin de s'adapter aux horaires des écoles communales, **soit de 7h30 à 8h40 et de 16h10 à 18h30.**

## Chemin pédestre

Le conseil départemental souhaite supprimer la variante du circuit des Fontaines pour des raisons de sécurité routière et modifier le circuit au niveau du parking de la salle culturelle afin de régulariser sur le plan, le passage piéton déjà existant.

Délibération prise dans ce sens par le conseil municipal.  
Ces changements ont été vus avec Madame Anne BAILLEUL, référente randonnée de la communauté de communes Châteaubriant-Derval, afin de procéder aux formalités administratives. Ce nouveau circuit sera inscrit au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées). Les panneaux devront être modifiés.



**LEGENDE**  
Circuit actuel (orange) Variante (vert) Circuit découverte du patrimoine (violet)

## SUBVENTION : Amicale des donneurs de sang

L'amicale des donneurs de sang demande par courrier du 30 avril 2018 que les communes de St Julien de Vouvantes, Erbray, La Chapelle Glain, Juigné des Moutiers, Petit Auverné prennent en charge collectivement la subvention de 750 € qui ne relève plus de la communauté de communes Châteaubriant - Derval.

Les maires de chaque commune se sont rencontrés et ils ont décidé de répartir la subvention en fonction du nombre d'habitant :

Communes	Montant
Saint Julien de Vouvantes	131 €
La Chapelle Glain	110 €
Petit Auverné	59 €
Juigné des Moutiers	47 €
Erbray	403 €
<b>Total</b>	<b>750 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil adopte la proposition énoncée ci-dessus soit 131 € de subvention à verser à l'amicale des donneurs de sang.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le conseil que des travaux d'extension de réseaux des eaux usées sont à prévoir « rue du Champ de Foire » ainsi que dans le lotissement « Les Jardins ». Il présente le devis de l'entreprise PECOT de St Julien de Vouvantes pour un montant total de 11 978,40 € TTC  
Après discussion, le conseil décide d'accepter ce devis.

## PERSONNEL COMMUNAL

M Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de recruter une personne pour juillet/août afin que les agents techniques soient 2 pendant les vacances d'été. Monsieur VALLAIS Ghislain domicilié à Erbray a été recruté à partir du 18 juin jusqu'au 17 août 2018.  
Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires afin de recruter un contrat saisonnier.

## ETANG AU-DELA L'EAU

Les délégués communaux ont reçu Laurent THIBAUT, chargé de travaux-rivière au sein de la fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernant les algues qui prolifèrent dans l'étang. Des solutions sont envisageables mais elles sont difficiles à mettre en œuvre.

## ENTREE DE BOURG

L'entreprise SUEZ a effectué le passage caméra ainsi que le nettoyage réseau sur les 3 rues :

Rue des Ecoublères 6 048,00 € TTC

Rue de la Vallée 9 812,64 € TTC

Rue de la Libération 6 912,96 € TTC

Soit un coût total de 22 773,60 € TTC à prévoir en fonctionnement à l'article 615232 Réseaux 5 773,60 € et à l'article 615231 Voirie 17 000 € + prévoir environ 4 000 € pour le devis SUEZ Coupe racine dans le réseau 301,92 € TTC/heure (annexe 4), il reste 32 000 € en Voirie.

## PERSONNEL COMMUNAL

Avancement de Grade pour l'année 2018

Chaque année le Centre de Gestion de Loire Atlantique met en œuvre la procédure d'avancement de grade.

Au titre de l'année 2018, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, Nelly BOURDEL peut prétendre à l'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (à la place du grade d'adjoint technique territorial).

La commission administrative paritaire de la catégorie C, réunie le 12 juin 2018 a émis un avis favorable à ce dossier par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle.

Le conseil en prend note et accepte cet avancement de grade prenant effet ce jour le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Titularisation au 1er septembre 2018

Mme Blandine GERNIGON a été nommée stagiaire au grade d'Adjoint Technique Territorial le 1er septembre 2017 au service scolaire et entretien des bâtiments.

Sa période de stage arrive à son terme et a été satisfaisante.

Après discussion le conseil demande sa titularisation au 1er septembre 2018 et autorise Mr le maire à signer les documents administratifs correspondants.

## OFFICE INTERCOMUNAL DES SPORTS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Une demande de subvention exceptionnelle reçue en mairie le 15 juin 2018 par le président de l'Office Intercommunal des Sports de Saint Julien de Vouvantes pour permettre le renouvellement des rollers, utilisés par les enfants de la commune inscrits à l'animation sportive et mis à disposition par l'animateur sportif de notre secteur Mr Ael DERVAL .

Cette demande s'élève à 100 €

Compte tenu de ce qui précède et pour le bien-être des enfants de la commune, le conseil accepte à l'unanimité présente le versement de cette subvention de 100 €.

## COMMISSION VOIRIE :

L'adjoint délégué dresse un bilan de la rencontre de la commission Voirie du 19 juin 2018.

La réception des travaux Voirie a été réalisée par les membres de la commission :

- dérasage : chemin de remembrement « Racoudelais »
- rénovation des chemins « Beaumont », « la Rouesrie », « La Coutançais », « La Selle » -et « Route des mares jaunes ».

## PLAN LOCAL D'URBANISME : modification n°2

Mr le maire fait part au conseil de son entrevue du 27 juin 2018 à 10 h (accompagné de Mr Jacob du Cabinet Futur Proche) avec la CDPENAF pour examen du projet de modification n°2 du PLU dans les locaux de la DDTM à Nantes.

Une enquête publique se tiendra pendant 32 jours consécutifs du lundi 23 juillet 2018 à 9 h au jeudi 23 août 2018 à 17 Heures.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettra :

- ✓ La modification du règlement graphique pour le passage d'une zone 2AU en zone 1AU en vue d'une ouverture à l'urbanisation, la création d'une orientation d'aménagement et de programmation,
- ✓ La modification du règlement graphique pour supprimer trois emplacements réservés,
- ✓ La modification du règlement graphique pour actualiser le tracé d'un sentier piéton existant,
- ✓ La modification du règlement écrit pour autoriser en zones Ue et 1AUe des hauteurs supérieures à 10 mètres en cas d'impératifs techniques.

Monsieur Claude ROUSSELOT, ingénieur IGN en retraite demeurant 10 allée des Taillis à Sainte Luce sur Loire (44980), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 5 juin 2018.

Une rencontre a eu lieu avec ce dernier le 25 juin en mairie et cela a permis de mettre en place la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public :

A la mairie de Saint Julien de Vouvantes, 48 rue de la libération aux jours et heures habituels d'ouverture des services (de 9 h à 12 h) à l'exception des jeudis, samedis, dimanches et jours fériés.

Sur un poste informatique en mairie,

Sur le site internet de la commune ([www.saint-julien-de-vouvantes.fr](http://www.saint-julien-de-vouvantes.fr))

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations des intéressés à la mairie aux jours et heures suivantes :

**Lundi 23 juillet 2018 de 9 h (ouverture de l'enquête) à 12 h**

**Mardi 31 juillet 2018 de 9 h à 12 h**

**Vendredi 10 août 2018 de 9 h à 12 h**

**Jeudi 23 août 2018 de 14 h à 17 h (clôture de la procédure)**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture des services publics. Les observations et propositions pourront également être transmises par voie postale à l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie de Saint Julien de Vouvantes – 48 rue de la libération – 44670 St Julien de Vouvantes.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique ([plumodif2stjuliendevouvantes@yahoo.com](mailto:plumodif2stjuliendevouvantes@yahoo.com)) et consultables dans les meilleurs délais sur le site de la mairie ([www.saint-julien-de-vouvantes.fr](http://www.saint-julien-de-vouvantes.fr)).

Seuls les courriers et courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Les mesures de publicité obligatoires ont été faites par le biais de Medialex : parution le 5 juillet et le 27 juillet 2018 concernant l'avis d'ouverture dans les journaux régionaux et locaux (Ouest France 44 - Presse océan 44 et L'éclairer de Châteaubriant).

Acceptation par le conseil et règlement à prévoir au BP 2018.

## TERRAIN DE FOOTBALL : système d'arrosage

Au niveau du terrain de football, le système d'arrosage ne fonctionne plus. Sa mise en service n'a pas pu se faire comme chaque année à cette période par les agents des services techniques. Une entreprise spécialisée dans ce domaine a été contactée (SIREV) et a malheureusement constaté que le remplacement de la pompe s'imposait. Un chiffrage remis par cette entreprise est présenté aux élus. Compte tenu de la nécessité de préserver les terrains, le conseil accepte le devis s'élevant à 6 073.55 € comprenant le remplacement de la pompe de station de pompage, de la canalisation d'aspiration, et du ballon d'automatisation.

## TOILETTES PUBLIQUES - KIOSQUE

Le conseiller délégué présente au conseil les devis permettant la réalisation des travaux d'aménagement du kiosque en toilettes publiques présentés ci-dessous et approuvés à l'unanimité présente :

- Terrassement réalisé par l'entreprise PECOT : 2630,10€
- Maçonnerie : parpaing – carrelages – faiences....Travaux réalisés par les agents communaux : 1 300 € TTC
- Plomberie réalisée par l'entreprise ROINSARD : 1 599.60 €
- Electricité réalisée par l'entreprise ROINSARD : 256.80 €

## Semaine Bleue 2018

### « Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons »

La semaine bleue se déroulera du 8 au 14 octobre 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant- Derval. La Semaine bleue est une manifestation nationale consacrée aux retraités et aux personnes âgées de plus de 60 ans. C'est aussi l'occasion pour les acteurs de terrain d'organiser des animations pour sensibiliser à la contribution des retraités dans la vie de la cité mais aussi créer des liens intergénérationnels où action sociale, culture et environnement se croisent.

Renseignements au 02 40 28 20 90  
ou [tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr)



## Animations Estivales 2018

### « Sortez ! C dans vos communes » le clown Zig

Animation le vendredi 10 août à 20 h aux abords de l'étang au-delà l'eau.

À mi-chemin entre le cabaret et le music-hall, l'attachant et généreux clown Zig vous propose un numéro unique en son genre. Une heure de show ponctué de magie décalée, de bulles géantes, de mime burlesque et de clowneries en tous genres. À consommer en famille sans aucune modération !

Animation gratuite

Tout public - Accessible aux personnes à mobilité réduite  
Renseignements au 02 40 28 20 90 ou par email à [tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr)

## Visite guidée de l'église Saint-Julien de Vouvantes

Renée Pucel vous propose de découvrir l'église Saint-Julien, la plus grande du département après la Cathédrale de Nantes. La crypte renferme un dépôt de pierres et de statues provenant de l'ancienne église. Vous partirez ensuite à la découverte des 3 fontaines miraculeuses.



**Vendredi 10 août, 14:30 - 16:00**

Animation gratuite tout public

Réservation obligatoire au 02 40 28 20 90  
ou à [tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr)

## BIBLIOTHEQUE

Chers lecteurs

Du samedi 20 juillet au samedi 1er septembre, votre bibliothèque Vouvantaise passe en mode estival:

- en effet, elle ne sera ouverte QUE LES SAMEDIS DE 10H30 A 12H00!

- et une décoration, des oeuvres de nos écoliers, et de nombreux ouvrages sur le thème de la mer vous attendent !

Mais vous trouverez aussi sur nos rayonnages, un choix très varié de livres sans cesse renouvelé, grâce à la circulation régulière des ouvrages entre la médiathèque, la BDLA (bibliothèque départementale de Loire Atlantique), les autres bibliothèques du réseau et votre bibliothèque Vouvantaise !

Alors, amis lecteurs, n'hésitez pas à venir nous rendre visite le samedi matin !

Et pour finir,... la recette du bonheur avec ce temps estival:

- un petit coin de verdure à l'ombre avec...
- une bonne boisson fraîche et ...
- un bon roman !...ou tout autre livre!!

Bel été à toutes et à tous

A bientôt

L'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES

